



## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Douze et le 13 août

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

**Etaient présents** : Monsieur Jean Claude LOMBION, maire, Madame Victoire JASMIN, madame Marcienne LORMEL ARPHEXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Monsieur Aurel MIRRE, madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL,

**Etaient absents** : Madame Mariane LOYSON, Madame Maud URSULE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Daniello FOULE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Gérard BLOMBOU, madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame CARDOVILLE, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Eric MANNE

**Etaient représentés** : Monsieur Philipson FRANCFORT par Monsieur le maire Jean Claude LOMBIO, Madame Florise CANVOT/VINCENT par Madame Victoire Jasmin  
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

### **Délibération n° 11-05-2012** **Subvention à l'association « Etoile » Pôle football**

La ville de Morne-à-L'Eau a reçu dans le cadre du Trophée de l'Amitié U17 en avril dernier une équipe de La Plaine en Dominique.

Particulièrement satisfait de leur séjour, les dirigeants de cette équipe souhaitent renvoyer « l'ascenseur » aux jeunes de l'Etoile en les invitant à participer à un tournoi du 17 au 19 août 2012.

Pour permettre à l'équipe de l'Etoile de répondre à cette invitation, le Conseil d'Administration sollicite une aide de la collectivité pour couvrir les frais liés au voyage par bateau de la délégation.

Afin de permettre à l'Etoile de participer dans les meilleures conditions possibles à ce tournoi, Monsieur le Maire propose d'allouer à l'association une subvention exceptionnelle de 1750,00 €.



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le procès verbal de carence constatant l'absence de quorum lors de la réunion du 09 Aout 2012 ;*

*Où l'exposé du maire*

*Et après en avoir délibéré*

### DECIDE :

**ARTICLE 1 :** *D'approuver la participation financière de la collectivité à l'organisation de du voyage de la délégation de l'association « Etoile » Pôle football à la Dominique du 17 au 19 août 2012, pour un montant de 1 750, 00 Euros.*

**ARTICLE 2 :** *D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

**ARTICLE 3 :** *Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 65, article 6574 Fonction 415*

**ARTICLE 4 :** *Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité.*

*Pour expédition conforme*

*Fait à Morne-à-L'Eau, le 13 Aout 2012*

*P.Le Maire Abst.*

*La 1 ère adjointe Ffs.*

*Victoire JASMIN*



*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité*

*Le .....*

*Formalités de publicité effectuées le 14 Aout 2012*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.*

